

C2/266/LM
S4

Affaire traitée par:
Yenka Degrande
☎ +32 237 60 21

Monsieur Danny Roosens
Roosens Bétons sa
Rue Joseph Wauters 152
7181 Familleureux

N. réf.: C21/0250/YD (LT08_CE)

Bruxelles, 2021.04.20

Monsieur,

**Concerne: - Siège de production : Rue Joseph Wauters 152 - 7181 Familleureux
- Envoi certificat CE renouvelé n° 1176-CPR-00M/266**

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir en annexe le certificat renouvelé n° 1176-CPR-00M/266 du 2021.04.01.

Nous vous prions de détruire immédiatement le certificat échu ainsi que les copies éventuelles.

Veuillez lire attentivement le contenu de ce certificat et nous informer de toute non-conformité avec la situation effective.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent envoi et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



ir Pieter De Winne
Président de l'Organe d'Administration

Annexe : 1



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

numéro **1176-CPR-00M/266**

Ce certificat confirme qu'en vertu du Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement pour produits de construction), il a été constaté que le produit de construction

Éléments de maçonnerie

Éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) - Catégorie I

fabriqué dans l'établissement de fabrication et mis à disposition sur le marché par

**Roosens Bétons sa
Rue Joseph Wauters 152 - 7181 Familleureux - Belgique**

est soumis par le fabricant, conformément au système d'évaluation et de vérification de la constance des performances 2+, à la détermination du produit type, un contrôle de la production en usine et des essais sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit.

PROBETON a effectué l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et est chargé de la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

Ce certificat confirme que toutes les exigences relatives au contrôle de la production en usine conformément à l'Annexe ZA de la norme

EN 771-3:2011
(y compris les amendements et/ou corrigenda valides)

sont respectées.

Un premier certificat portant le numéro d'identification ci-dessus a été délivré par PROBETON en date du **2006.04.01**. Le présent certificat a été délivré en date du **2021.04.01 (renouvellement)**. Il échoit en cas de retrait par PROBETON ou dès que les dispositions des normes harmonisées, les systèmes d'EVCP ou le contrôle de la production en usine subissent des modifications importantes et au plus tard le **2024.04.01**. La validité du présent certificat peut être vérifiée sur le site internet www.probeton.be.

Bruxelles, **2021.04.01**

Pour PROBETON,

ir. P. De Winne, Président